

Expert(e) en ingénierie patrimoniale

RNCP19422 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	313p
Code(s) ROME	C1205, C1303
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	09/08/2019

Certificateur(s)

ESGCV · SIRET : 75253547600325

ECOLE SUPERIEURE GESTION FINANCES · SIRET : 33006477500027

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'Expert en Ingénierie Patrimoniale conseille et guide une clientèle de personnes physiques/personnes morales dans le choix d'investissements/placements pour constituer ou optimiser leur patrimoine selon la réglementation en vigueur.

L'Ingénierie Patrimoniale a pour objectif d'éclairer un client (individu ou entreprise) sur sa situation patrimoniale actuelle et de l'aider à se projeter dans le futur (court, moyen et long terme) en développant des stratégies adaptées qui tiennent compte des souhaits spécifiques du client (famille, succession, rentabilité attendue des investissements, hauteur de prise de risque...). Le métier, complexe, nécessite que l'Expert en Ingénierie Patrimoniale mobilise pour conseiller son client, une triple expertise de plus en plus poussée, en phase avec une réglementation qui impose chaque année de nouvelles normes et de nouvelles contraintes en termes de reporting.

Une expertise économique, une expertise financière et de plus en plus une expertise juridique et fiscale.

Par ailleurs, l'Expert en Ingénierie Patrimoniale a depuis 2008 l'obligation d'être affecté à une Chambre, d'être agréé par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) de mettre à jours ses connaissances, notamment par le suivi d'une formation obligatoire chaque année. Il doit en effet, être conforme au cadre déontologique imposé depuis quelques années par la profession. Il a ainsi, par exemple pour obligation à chaque ouverture de compte de déclarer le profil de son client dans le cadre de la loi Anti Blanchiment. Il n'y a pas de limite minimale ou maximale pour faire gérer son patrimoine. Les us et coutumes de la profession font qu'à partir d'un million d'euros d'actifs il peut être intéressant de faire appel à un Expert en Ingénierie Patrimoniale.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

1/Le conseil et l'accompagnement client

L'instauration d'une relation de confiance

La prise en compte de la situation du client

La contractualisation des modalités d'exercice de la mission et de son mode de rémunération

La réalisation de prestations de conseil adaptées aux besoins du client et à la déontologie du métier

2/La réalisation de diagnostics patrimoniaux

L'analyse de la situation patrimoniale

La réalisation d'un diagnostic sur les investissements effectués

Les produits financiers souscrits

La formalisation des préconisations et le développement d'un argumentaire quant aux réallocations d'actifs

3/La Conception de stratégies patrimoniales et le choix des investissements

L'implémentation d'une stratégie patrimoniale répondant aux souhaits du client

Le choix du cadre juridique et fiscal le mieux adapté aux besoins du client

Le choix des produits financiers

Les comptes rendus de rentabilité au client

4/La gestion des actifs financiers

La surveillance et la maîtrise des produits et marchés

La gestion de portefeuille dans le respect du cadre d'intervention

La réalisation de rapports au client

5/La veille

L'élaboration et l'adaptation des procédures de veille et de contrôle des informations dans les domaines financiers, juridiques et fiscaux

La création de tableaux de bord avec des indicateurs dit « de contexte » afin d'éclairer les décisions

La création, l'entretien et la pérennisation d'un réseau relationnel

La conception et la mise en place d'outils d'échanges

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'Expert en Ingénierie Patrimoniale peut exercer dans les établissements financiers, sociétés de conseil et gestion de patrimoine, les sociétés d'investissement, banques de réseau, banques privées, de toutes tailles. Il exerce majoritairement en France et il peut être amené à intervenir sur des aspects juridiques et fiscaux au niveau de la législation internationale.

Il peut être salarié ou exercer pour son propre compte .Il peut diriger une structure.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Selon les lieux où il exerce, les appellations du métier peuvent être différentes, les plus fréquentes sont :

Conseiller en investissements financiers

Gestionnaire de patrimoine

Gestionnaire de fortune

Gestionnaire de capitaux

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Les titulaires du titre « Expert en Ingénierie Patrimoniale » doivent obtenir la certification de L'AMF (Autorité des Marchés Financiers) pour pouvoir exercer. Cette certification vise à donner aux personnes concernées les connaissances minimales pour exercer pour leur compte ou pour le compte de prestataires de services d'investissement.

En effet pour qu'une personne puisse exercer l'une des fonctions clés au sein d'un prestataire de service d'investissement , celui-ci doit s'assurer que cette personne dispose, en plus des connaissances minimales, d'un niveau de connaissances plus approfondie et plus spécifiques correspondant aux aspects particuliers (instruments, services et marchés financiers) caractérisant la fonction clé.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 451 €

Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en échanges et gestion (28 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	QAX01 — Experts de la finance · tension 2/5 (Faible) QCX01 — Employés et techniciens commerciaux de la banque · tension 5/5 (Très élevée) QCX02 — Cadres et indépendants commerciaux de la banque · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 160
Jugés difficiles à recruter	18 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	QAX01 — Experts de la finance QCX01 — Employés et techniciens commerciaux de la banque QCX02 — Cadres et indépendants commerciaux de la banque

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Au moins 50 % des membres du jury sont externe à l'organisme avec pour moitié une représentation des professions salariés et pour moitié une représentation des professions employeurs.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 09/08/2019

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34238

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/19422/>